



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**État-major des Armées
Officier général de la zone de défense et de sécurité Sud
Cellule rayonnement**

Marseille, le 23 Sept 24
N° 319 /ARM/EMA/OGZDS Sud/J9/NP

Le général de corps d'armée Thierry Laval
officier général de la zone de défense et de sécurité Sud
commandant la zone Terre Sud
gouverneur militaire de Marseille

à

destinataires *in fine*

- OBJET** : prix armées zone Sud année scolaire 2024/2025.
- REFERENCES** : a) protocole interministériel du 06 juin 2016 développant les liens entre la jeunesse et les armées.
b) lettres adressées le 02 septembre 2024 aux référents défense des 5 académies de la zone de défense Sud.
- ANNEXES** : trois annexes.
- PIECES JOINTES** : a) affiche pour la promotion du concours
b) formulaire d'inscription (sous format Word)
c) grille de lecture et de notation des travaux (format modifiable)

L'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud décernera en juin 2025 le « Prix armées zone Sud » à une classe de collège ou de lycée agricole des académies de Montpellier, Corse, Nice, Aix-Marseille ou Toulouse.

Ce prix est destiné à récompenser des élèves pour leur travail collectif sur le thème « les armées françaises en zone Sud : défense, protection et résilience face aux défis méditerranéens ».

Les modalités d'organisation figurent en annexe.



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- tous DMD (délégués militaires départementaux) de la ZDS Sud ;
- mesdames et messieurs les référents défense des académies de Montpellier, de Corse, de Nice, d'Aix-Marseille et de Toulouse ;
- messieurs les Chefs du Service Régional de la Formation et du Développement (CSRFD) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA, Occitanie et Corse (DRAAF) ;
- mesdames et messieurs les présidents des associations régionales de l'IHEDN AR 9, AR 20, AR 29, AR 12 et AR 19.

COPIES :

- OGZDS/COMZT
- GA
- CEM
- Sous-chef cohésion nationale
- SCCN/COM
- SCCN/J9
- madame la directrice de l'établissement du service et de la jeunesse Sud-Est
- monsieur le directeur de l'établissement du service et de la jeunesse Sud-Ouest
- monsieur le chef de la mission défense et de sécurité de la zone Sud pour l'enseignement agricole
- monsieur le chef du pôle soutien aux projets pédagogiques de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (DMCAA)
- Crédit Agricole Alpes Provence (sponsor officiel)

ANNEXE 1

A la note d'organisation n°319/ARM/EMA/OGZDS Sud/J9/NP en date du 23 septembre 2024

Modalités d'organisation

1. OBJET DU CONCOURS

Le « Prix armées zone Sud » de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud (OGZDS Sud) dont l'autorité s'exerce sur les territoires Occitanie, PACA et Corse récompense un travail collectif qui, traitant de l'esprit de défense, du lien armée-nation ou du devoir de mémoire, a vocation à sensibiliser la jeunesse à ces sujets en enrichissant leur culture.

Cette année, l'OGZDS Sud a décidé d'imposer un thème afin d'assurer une cohérence thématique globale et une équité de traitement d'un jury à l'autre.

Le thème choisi cette année est : **« les armées françaises en zone Sud : défense, protection et résilience face aux défis méditerranéens ».**

Ce thème met en lumière le rôle des forces armées dans la protection de la zone méditerranéenne, de son littoral à ses espaces plus en profondeur, en abordant des sujets tels que la sécurisation des frontières et des territoires, la gestion des crises environnementales (avaries en mer, feux, pollutions, réchauffement climatique, etc.) et la réponse aux menaces transnationales (terrorisme, trafics, etc.). Les collégiens et lycéens pourront explorer la façon dont les armées œuvrent avec d'autres acteurs y compris européens pour assurer la défense et la résilience de la zone face aux défis spécifiques de l'arc méditerranéen.

Les supports de travail des élèves devront être dématérialisés (format WORD, PPT, Blog, vidéo **n'excédant pas 15 mn**). Chaque projet sera accompagné d'une courte note qui présentera la démarche suivie pour l'élaboration du travail (voir annexe II).

Chacun des 21 départements est tenu de participer à raison d'une classe, à minima. Un collège présentera au plus 2 dossiers.

2. PROMOTION DU CONCOURS

Il est essentiel que la promotion de ce concours auprès des établissements scolaires soit assurée de manière conjointe par le ministère des armées et ses partenaires du protocole interministériel (ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire).

A cet effet, L'affiche jointe à cette note sera distribuée le plus largement possible au sein des établissements scolaires concernés par les référents défense des 5 académies et les Chefs du Service Régional de la Formation et du Développement (CSRFD) des 3 Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) PACA, Occitanie et Corse.

Concomitamment, les délégués militaires départementaux (DMD) mettront à contribution leurs réseaux respectifs pour faire connaître le concours et en assurer la promotion.

La nouveauté d'un QR Code apposé cette année sur l'affiche précisera le détail du concours et permettra une inscription en ligne transmise directement aux DMD.

3. ROLE DES DMD

3.1 Recueil des candidatures

Seules les classes de troisième des collèges d'enseignement général et les classes de seconde des lycées agricoles sont autorisées à candidater au concours.

Le DMD assure le recueil des candidatures en veillant au respect des critères de la fiche de candidature et du calendrier.

A l'échéance de la date du recueil des candidatures, les DMD transmettront ces dernières simultanément à l'EMZD Marseille (sous chefferie cohésion nationale kamel1.yahiaoui@intradef.gouv.fr emzd-marseille-rayonnement.chef.fct@intradef.gouv.fr) et au référent défense de leur académie de rattachement.

3.2 Remise et évaluation des travaux

Les travaux sont à remettre par les établissements scolaires au DMD du département concerné pour le 14 avril 2025.

Après s'être assuré de la concordance entre les fiches de candidatures et les envois de travaux, la DMD veillera à la lisibilité des supports, lesquels seront dématérialisés (format Word, PPT, blog, vidéo, etc.).

Le DMD, en liaison avec ses correspondants départementaux (académique et DRAAF) classera les dossiers et sélectionnera le meilleur en s'appuyant sur la grille de notation jointe en annexe 3. Il constituera donc un premier jury chargé de la sélection au niveau départemental.

La grille de notation imposée en annexe 3 assurera l'harmonisation des différents avis. Ces derniers prendront en compte :

- la forme : présentation générale, maîtrise du français, qualité et utilisation des illustrations et des supports médias ;
- le fond : cohérence avec le thème, pertinence et précision des informations présentées et des références utilisées, rigueur de l'argumentation mais également l'engagement des élèves et le temps consacré au travail.

3.3 Transmission des travaux

Les résultats seront transmis au référent défense académique accompagnés des dossiers en utilisant le canal de leur choix (we transfer ou autre).

L'EMZD Marseille (sous chefferie cohésion nationale kamel1.yahiaoui@intradef.gouv.fr emzd-marseille-rayonnement.chef.fct@intradef.gouv.fr) sera également rendue destinataire des résultats des sélections.

Tous les travaux des élèves y compris ceux pour lesquels aucune sélection n' a été proposée, seront mis à disposition sur le MUD COLLABORATIF DMD par ce [lien](#).

Chemin d'accès : X:\12_DMDZDS\Collaboratif_DMD\PRIX ARMEES ZONE SUD 2025

La sous chefferie cohésion nationale de l'EMZD Marseille ([ADC Yahiaoui sous couvert du CDT Divard](#)) s'assurera que toutes les classes qui ont candidaté, ont bien déposé leur dossier sur le MUD COLLABORATIF DMD, cette démarche étant effectuée par la DMD.

4. ROLE DES REFERENTS ACADEMIQUES DEFENSE

4.1 Réception des dossiers

Chaque référent défense des 5 académies sera destinataire, pour le 17 février 2025, des actes de candidatures des collèges et lycées agricoles de leur zone géographique de compétences. Mi-avril, chaque académie recevra les sélections des DMD qui lui sont attachées.

4.2 Sélection des travaux

A partir des dossiers reçus, le référent défense de chaque académie réunira un jury pour sélectionner le prix de son académie de l'édition 2025 du prix armées zone Sud.

Ainsi, mieux inscrit dans les objectifs du trinôme académique, ce jury se composera idéalement d'un représentant des délégations militaires départementales (DMD) de l'académie, du président de l'association régionale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) de sa compétence ainsi que du chef du service régional de la formation et du développement de la DRAAF concernée.

Les travaux seront appréciés selon la même grille de notation à partir des meilleurs dossiers des DMD voire de l'ensemble des dossiers si ces derniers sont peu nombreux et/ou de qualité équivalente.

4.3 Transmission des dossiers lauréats

Dès qu'une académie aura sélectionné sa classe lauréate, il appartiendra au DMD du lieu géographique où se situe l'établissement scolaire d'aviser, sans tarder, l'EMZD Marseille (**Sous chefferie cohésion nationale sylviane.divard@intradef.gouv.fr
emzd-marseille-rayonnement.chef.fct@intradef.gouv.fr**).

5. DETERMINATION DU PREMIER PRIX

5.1 Sélection des travaux

Afin de déterminer le premier prix, la sous chefferie cohésion nationale de l'EMZD Marseille procèdera à un premier classement parmi les 5 prix académiques reçus selon la grille de notation jointe en annexe 3.

Après étude, les 5 dossiers seront ensuite présentés au général adjoint puis soumis à la décision du général de corps d'armée Thierry LAVAL, président du jury.

Le premier prix récompensera la classe à laquelle le jury aura octroyé la meilleure note.

6. REMISE DES PRIX

6.1 Premier prix

Le prix, d'une valeur de mille euros (1 000 €) sera décerné à la classe gagnante par le président du jury lors d'une cérémonie officielle organisée à Marseille ou éventuellement en région en fonction des élongations entre Marseille et le département de la classe gagnante.

6.2 Prix des académies

Les référents académiques accompagnés des DMD du lieu géographique des lauréats, du président de l'association régionale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) de sa compétence ainsi que du chef du service régional de la formation et du développement de la DRAAF concernée remettront les prix académiques.

Les cadeaux remis à cette occasion seront à définir au niveau local en liaison avec la sous-cheffferie cohésion nationale de l'EMZD Marseille.

S'agissant du prix académique recevant également le prix armées zone Sud, une cérémonie commune sera à privilégier selon des modalités et à une date déterminées ultérieurement.

7. COMMUNICATION

La cellule communication assurera la couverture médiatique des événements.

8. FINANCEMENT

Les frais de l'opération seront répartis entre les différents organisateurs et partenaires dans une note à paraître ultérieurement.

S'agissant des 5 prix académiques, les cadeaux seront à définir. L'EMZD Marseille pourrait se charger des achats sous réserve d'une participation d'égale contribution qui serait demandée aux partenaires (Académies et AR IHEDN).

9. CALENDRIER

- **Septembre 2024 à janvier 2025** : promotion du concours auprès des établissements scolaires
- **17 février 2025** : fin des inscriptions et communication des actes de candidatures par les DMD à l'EMZD et aux académies
- **14 avril** : date limite de réception des travaux aux DMD
- **28 avril** : date limite de sélection des DMD et transmission aux académies.
- **19 mai** : date limite de sélection des académies, détermination des 5 prix académiques et transmission à l'EMZD Marseille par les 5 DMD du lieu géographique des lauréats
- **30 mai : proclamation des résultats**
- **Courant juin** : remise des prix

Prix armées zone Sud 2025

Thème : « les armées françaises en zone Sud : défense, protection et résilience face aux défis méditerranéens ».

Fiche de candidature¹

➤ Etablissement :

- Nom :
- Adresse :

➤ Directeur de l'établissement :

- Nom et prénom :
- Courriel :
- N° de téléphone :

➤ Enseignant porteur du projet :

- Nom et prénom :
- Courriel :
- N° de téléphone (portable si possible) :

➤ Type de classe :

- 3ème en collège général
 - 2nde en lycée d'enseignement agricole
- NB : Si Classe défense, préciser l'unité de parrainage :

➤ Nombre d'élèves :

➤ Présentation des travaux (le projet en quelques lignes : le format, l'objectif pédagogique, le travail à réaliser, le calendrier de réalisation, ...)

¹ Transmise en pièce jointe sous format Word

